

REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024

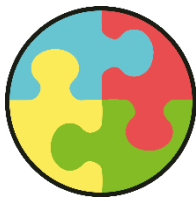
Inscrivez
vos enfants
dès maintenant
aux activités et accueils
O'PTIMOMES LOISIRS



O'PTIMOMES LOISIRS
10 Rue de la Moulinatte
33130 Bègles
Tél : 05 56 85 53 14
www.optimomesloisirs.com



Une association loi 1901



Depuis 2001, OPML est une association loi de 1901 issue d'un concept novateur : le passeport découverte.

L'objectif était la découverte de la multi-activité sportive, culturelle, scientifique et de nature afin d'initier nos adhérents à une culture de loisirs originaux et diversifiés au sein de nos associations partenaires.

Regroupant plus d'une trentaine d'association, elle a choisi en 2006 d'être actrice de ses activités en créant ses propres structures. La création des accueils de loisirs, la mise en place d'ateliers et d'interventions scolaires ainsi que des séjours naissent.

Animé au départ par ses bénévoles, l'association s'est renforcée avec la venue d'éducateurs spécialisés et passionnés dans chaque domaine. A ce jour, 78 salariés accueillent nos 1700 adhérents sur nos différentes activités. Nos équipes sont en capacité de s'adapter aux infrastructures et permettre ainsi au plus grand nombre de bénéficier de nos services.

Les centres d'accueil et de loisirs



Le CAL est ouvert les mercredis et les vacances, en journée de 8h00 à 18h30 pour les vacances (18h pour Saint André), et en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas pour les mercredis. En cohérence avec la politique d'accueil éducatif de la ville de Bordeaux nous proposons une diversité d'activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, participer à une ou plusieurs activités, jouer avec ses camarades.

Les accueils périscolaires



L'APS primaire est proposé le matin 7h30 à 8h30 avant le début de la classe, et après chaque fin de classe de 16h30 jusqu'à 18h30 pour les maternelles et les primaires. Il s'agit d'un temps intermédiaire entre la fin de l'école et le retour au domicile, où différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. Les familles peuvent venir déposer ou chercher leur enfant à tout moment.

Le temps de l'APS est un temps ludique et éducatif qui assure la continuité avec le temps scolaire en veillant au respect de son rythme. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, un temps libre ou participer à une activité.

Le temps scolaire



Nos intervenants sportifs et artistiques proposent et développent des cycles de 5 à 12 séances, variées, ludiques et adaptées à toutes tranches d'âges au sein de nos écoles partenaires dans le cadre du temps scolaire. Nos interventions s'inscrivent dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

Les enfants reçoivent à la fin de chaque cycle une évaluation individuelle ou un livret de compétences remis par l'intervenant.

Les ateliers multisports/arts plastiques



Nos ateliers sportifs et culturels se déroulent sur nos écoles partenaires de bordeaux et ses alentours. Le soir après la classe ou le midi en interclasse, les enfants de MS à CM2 participent à des ateliers de multisports et d'arts plastiques.

Une fois par semaine (de septembre à juin), les enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle sur les infrastructures de l'école. De retour de vacances, les enfants changent de famille d'activités. Ils pratiqueront au cours de l'année, au minimum, cinq familles d'activités, sous forme de cycle. Le but étant de faire découvrir aux enfants une multitude d'activités.

Les séjours



L'association organise plusieurs séjours découverte pour les vacances d'hiver, de printemps, et d'été. Les enfants pourront y découvrir la vie en montagne, au bord de la mer, ou en forêt sous des aspects naturalistes et sportifs. Une gamme d'activités variées afin que chacun puisse choisir selon ses goûts et ses propres centres d'intérêts

Des séjours pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Des équipes d'animateurs passionnés permettrons aux enfants de vivre pleinement leurs envies quel que soit leur âge et leur rythme. O'ptimômes Loisirs s'engage sur la qualité de ses séjours valorisant les notions de confort, d'animation, d'encadrement et de sécurité.

Les vacances sportives



Des vacances sportives sont à l'étude durant les vacances. Encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, elles seront l'occasion pour les enfants de découvrir ou d'approfondir certaines familles de sports (sports US, sports nautiques, sports collectifs, etc.).

La semaine est articulée entre sports encadrés par les éducateurs, prestataires sur place ou en sortie, et location de matériel spécifique.

LA PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION :

Éveiller les enfants à la multi-activité sportive, culturelle, scientifique et de nature

ADHERER A L'ASSOCIATION

Vous pouvez retrouver notre statut sur notre site www.optimomesloisirs.com

L'association O'ptimômes Loisirs est une association loi de 1901, implantée sur Bordeaux et la CUB. Son objet est de « Proposer et promouvoir la découverte ludique, de la multi-activité, sportive, culturelle, scientifique et de nature ». L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels diplômés selon les règlements en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Anciens adhérents

Grâce à l'espace famille vous n'avez plus besoin de faire un dossier d'adhésion, vous devez juste **mettre à jour vos informations et vos documents** le cas échéant. Nous vous rappelons que certains documents sont à renouveler chaque nouvelle année scolaire, comme l'attestation sur l'honneur et l'attestation de responsabilité civile.

Nouveaux adhérents

En tant que nouvel adhérent vous devez tout d'abord vous créer un espace famille en suivant la procédure indiquée sur notre site internet.

Une fois votre espace créé vous devez renseigner toutes les informations importantes et nécessaires à l'accueil de vos enfants sur les activités et centres (informations de santé de votre enfant, personne autorisées à venir le chercher, personnes à contacter en cas d'urgence, etc). **Attention : vous ne pouvez renseigner vous-même l'école et la classe de votre enfant, il faut donc nous écrire sur secretariat@optimomesloisirs.com pour nous demander de rajouter ces informations. Si elles ne sont pas renseignées vous ne verrez pas apparaître les activités réservables en ligne.**

Anciens et nouveaux adhérents

Afin de remplacer la signature du dossier d'adhésion papier, que nous ne demandons plus si vous utilisez l'espace famille, vous aurez une attestation sur l'honneur à signer et à intégrer à votre espace, certifiant que les informations sur votre espace sont correctes et que **vous vous engagez à les tenir à jour**. Cette attestation sur l'honneur se télécharge sur votre espace famille dans "documentation structure". Elle est obligatoire et **sera valable pour l'année scolaire en cours uniquement, elle sera donc à refaire chaque nouvelle année scolaire**. Tant que ce document ne sera pas ajouté à votre espace vous ne pourrez accéder aux inscriptions en ligne. Vous trouverez la liste des pièces obligatoires à insérer sur votre espace en ligne dans la rubrique "documentation structure".

Pour 2023/24 l'adhésion à nous régler sera de 22 €/enfant et 44 €/famille, et sera valable du 01/09/2023 au 31/07/2024. **Cette adhésion est obligatoire**, et se règle en septembre à réception de la facture. Elle vous permet de bénéficier de l'assurance de l'association. **Si vous étiez déjà adhérent en 2022/23 l'adhésion se renouvelle automatique à la première inscription. En cas de liste d'attente, vous pouvez en demander l'annulation par mail, avant facturation. Une fois l'adhésion facturée elle ne peut être annulée.** Si vous souhaitez être en prélèvement automatique vous pouvez télécharger sur votre espace famille dans "documentation structure" un mandat de prélèvement SEPA à nous transmettre par mail sur secretariat@optimomesloisirs.com ou à insérer sur votre espace famille dans le dossier dédié. Si vous êtes déjà en prélèvement automatique vous devez nous signaler tout changement de coordonnées bancaires par mail sur secretariat@optimomesloisirs.com

Nous vous rappelons qu'adhérer à l'association ne vous inscrit pas à nos activités. Pour vous inscrire à nos différentes activités, vous pouvez le faire en ligne sur l'espace famille.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Critères de priorisation

Afin de répondre à une demande croissante sur Bordeaux et son secteur, concernant **l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances**, les différentes structures d'accueil en concertation avec la mairie de Bordeaux, ont travaillé à une politique commune de traitement des demandes d'inscription. Souhaitant sortir du fonctionnement « premier arrivé, premier servi », et pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles, des critères de priorisation ont été déterminés. Les demandes seront donc validées en fonction des critères ci-dessous :

Critères principaux :

- L'école de l'enfant
- La ville d'habitation de la famille

Critères complémentaires :

Des critères complémentaires seront ensuite étudiés :

- Les demandes en **journées entières**, afin de répondre à un besoin de garde important
- Les **fratries**, afin d'éviter aux familles de devoir transporter leurs enfants sur des centres différents faute de places en commun sur le même centre

Places conservées pour les situations d'urgence :

Quelques places seront conservées afin de répondre aux situations d'urgence qui pourraient survenir. Ces situations d'urgence seront validées ou non **après analyse de l'association**. Vous pouvez expliquer votre situation par mail sur secretariat@optimomesloisirs.com afin que nous étudions la faisabilité de votre demande.

Afin que les critères de priorité soient bien pris en compte nous vous rappelons qu'il est important de tenir à jour votre espace famille (adresse, situation familiale), et qu'il est important de tenir le secrétariat informé de tout changement d'école.

Calcul des tarifs centres conventionnés

Les centres de loisirs **conventionnés par la mairie de Bordeaux** sont les suivants :

Sur les mercredis :

- Assomption
- Grand Lebrun
- Jules Ferry
- Jean Cocteau maternelle
- Saint André maternelle

Sur les vacances :

- Jules Ferry
- Saint André maternelle

Sur les APS :

- Jules Ferry
- Jean Cocteau
- Saint André maternelle

Les centres de loisirs **conventionnés par la mairie de Bordeaux**, ainsi que les accueils périscolaires (APS), fonctionnaient jusqu'ici avec une grille tarifaire mairie, par tranches en fonction du Quotient Familial (QF). Désormais, afin de répondre à des besoins de solidarité et d'équité, la mairie de Bordeaux a mis en place une formule de calcul permettant des tarifs adaptés à la situation de chaque famille, calculés au plus près des revenus et de la composition des foyers.

Ces nouveaux tarifs se calculeront avec le nouveau Quotient Familial Municipal (QFM). Ce QFM sera indiqué sur la facture de restauration scolaire (écoles publiques uniquement), ou à défaut sera calculé avec vos feuilles d'impôts. Afin que ces tarifs vous soient appliqués il est donc important de mettre les documents sur votre espace famille dans la rubrique dédiée (facture de restauration scolaire ou feuilles d'impôts). Concernant les impôts les feuilles des deux parents sont à fournir, sauf en cas de parent isolé.

Si vous souhaitez avoir une idée de vos tarifs avant toute démarche d'inscription un simulateur sera mis en place sur le site internet de la ville, www.bordeaux.fr . O'ptimômes Loisirs ne pourra vous indiquer vos tarifs ou vous fournir une grille tarifaire.

Pour les centres de loisirs **non conventionnés** une grille tarifaire à jour sera mise en ligne sur notre site internet et sur votre espace famille.

La liste d'attente

Pour le bon fonctionnement de la structure, si vous n'avez plus besoin de votre liste d'attente, merci de prévenir le secrétariat par mail dès que vous avez l'information. Ceci afin de nous permettre de contacter uniquement les familles qui ont encore besoin d'une place dans un de nos centres de loisirs si une place se libère.

Si seulement certaines dates sont validées sur l'ensemble de celles que vous avez demandé, il est important de nous le signaler si vous ne pensez pas les utiliser. Ceci afin de ne pas bloquer pour d'autres familles ces dates, et de vous en éviter la facturation.

Les retards

Le respect des horaires pour les activités que nous proposons aux enfants est essentiel au sein de notre association. En effet, le non respect des horaires peut mettre en porte-à-faux le travail de nos salariés, bénévoles et intervenants professionnels qui s'engagent à offrir à vos enfants des activités de qualité. Si des retards arrivent, merci de prévenir au plus tôt le secrétariat, ainsi que le responsable de site. Cela nous permettra de garantir le bon fonctionnement de nos activités.

En cas de retard le soir, **si les parents ne sont pas joignables**, le directeur pourra faire appel aux autorités afin que l'enfant soit pris en charge.

Si des retards viennent à être répétés, l'association O'ptimômes Loisirs se réserve le droit de facturer les temps supplémentaires faits en dehors des heures d'ouverture, ainsi qu'à remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant.

Les absences

En cas d'absence, merci de prévenir au plus tôt le secrétariat, ainsi que le responsable de site. Cela nous permettra de garantir le bon fonctionnement de nos activités, et de libérer des places pour les familles sur liste d'attente.

Si des absences viennent à être répétées, non prévenues et/ou non justifiées, un avertissement sera adressé aux familles. S'il n'était pas suivi d'effet, l'association O'ptimômes Loisirs se réserve le droit de remettre en question temporairement ou définitivement l'inscription de l'enfant.

Santé de l'enfant

Il est important de noter que si des enfants sont malades ou présentent des signes de contagion, ceux-ci ne peuvent être admis sur nos différentes activités.

Si l'enfant suit un traitement médical régulier ou en cas d'allergie (alimentaire ou autre) le PAI est à joindre dans les documents de votre espace famille. Les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil dans leur boîte d'origine avec la prescription et marqués au nom de l'enfant. Le directeur n'est pas habilité à administrer des médicaments sans l'accord du médecin et de la famille. Tous les traitements devront être récupérés le dernier jour de l'activité.

En cas de problème de santé ou d'accident (en fonction de la gravité), l'équipe d'encadrement s'engage à prendre les mesures nécessaires (Pompiers, SAMU...) et à informer les familles le plus rapidement possible.

Entourage familial autorisé

Si exceptionnellement, une personne non signalée comme tiers de confiance sur l'espace famille se présente, l'équipe ne confiera pas l'enfant à cette personne, sauf avec autorisation exceptionnelle écrite et signée par les parents ou le(s) tuteur(s) légal(aux) et la présentation de la pièce d'identité.

Pour les parents séparés ou divorcés, le jugement d'affaires familiales du tribunal sera joint au dossier de l'enfant précisant les conditions particulières concernant la garde de l'enfant, le droit de visite.

Conduite à tenir

Tout enfant inscrit aux activités doit se conformer aux consignes de sécurité, au respect de l'autre et du matériel. Toute faute jugée grave par le directeur (non respect répétitif des règles de sécurité, fugue, vol) mettant en cause le bon déroulement de l'ensemble de l'accueil, ainsi que tout comportement de violence verbale ou physique de la part de parents ou enfants envers d'autres enfants, d'autres parents, et le personnel d'O'ptimômes Loisirs, peut entraîner l'exclusion sans prétendre à aucun remboursement.

Facturation

Les paiements peuvent se faire par prélèvement SEPA, par virement, par chèque ou par chèque CESU préfinancé format papier, **à réception des factures.**

- Le paiement des mercredis et de l'APS au présentiel s'effectue tous les deux mois (première facture début novembre)
- Le paiement de l'APS au forfait s'effectue en début d'année scolaire (possibilité de règlement en 3 chèques maximum, pour encaissement en septembre, octobre et novembre)
- Le paiement de l'adhésion, et des forfaits ateliers multisports/arts plastiques s'effectue en une seule fois, en début d'année scolaire
- Le paiement des vacances en centre de loisirs s'effectue une seule fois, à la fin de période concernée
- Le paiement des séjours et des vacances sportives s'effectue une seule fois, au début de la période concernée

Les tarifs des centres de loisirs **non conventionnés par la mairie de Bordeaux** sont indiqués sur une grille tarifaire (disponible sur notre site internet et sur votre espace famille à partir du 15/05) et sont en fonction de votre quotient familial. Cette grille fonctionne également pour les séjours accessoires. Pour les tarifs des centres de loisirs **conventionnés par la mairie de Bordeaux** et des accueils périscolaires (APS) se référer au paragraphe « Calcul des tarifs centres conventionnés » ci-dessus.

Les forfaits des ateliers multisports/arts plastiques, des vacances sportives, et des séjours non accessoires, seront communiqués à l'ouverture des inscriptions de ces activités.

Conditions d'annulation/de remboursement :

Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone.

- Pour les mercredis et les vacances en centre de loisirs, les dates réservées peuvent être annulées sur l'espace famille jusqu'à 15 jours avant. Passé ce délai les demandes d'annulation doivent se faire sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être fournis dans le mois concerné, sur secretariat@optimomesloisirs.com. Une fois une période facturée le justificatif ne peut plus être pris en compte.

Attention : Pour les mercredis, en cas de voyage scolaire ou classe verte, c'est aux familles de faire le nécessaire auprès de l'association Optimômes Loisirs, en annulant la ou les date(s) réservée(s) sur leur espace famille jusqu'à 15 jours avant, ou passé ce délai en nous prévenant par mail et en nous fournissant tout document justificatif de l'école nécessaire à l'annulation de la facturation.

- Pour les ateliers multisports/arts plastiques, ainsi que les forfaits annuels APS, aucun remboursement n'est possible.
- Pour les vacances sportives, pour donner lieu à une non facturation ou à un avoir les demandes d'annulation doivent se faire sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être fournis dans le mois concerné, sur secretariat@optimomesloisirs.com. Une fois une période facturée le justificatif ne peut plus être pris en compte.

- Pour les séjours, en cas d'absence aucun remboursement n'est possible, sauf sur présentation d'un certificat médical. En cas d'annulation avant le séjour, un pourcentage sera retenu en fonction de la date à laquelle vous annulez votre inscription :
- Annulation de 21 à 15 jours avant, sera retenu 30 % du prix du séjour.
 - Annulation 15 jours avant, sera retenu 50 % du prix du séjour.
 - Annulation 5 jours avant, sera retenu l'intégralité du prix du séjour.

Retard de paiement :

Pour tout retard de paiement de plus de 2 mois, O'ptimômes Loisirs se réserve le droit d'annuler le reste de vos inscriptions. Vous ne pourrez faire aucune nouvelle inscription sur votre espace famille jusqu'à régularisation du solde.

Rejet de prélèvement :

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires engendrés vous seront refacturés.

Le secrétariat de l'association O'ptimômes Loisirs reste à l'écoute des parents pour tous renseignements complémentaires, ou changements dans votre situation professionnelle ou familiale.

LE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

L'association O'ptimomes Loisirs assure la mise en place d'accueils périscolaires et extra-scolaires pour les enfants de 3 à 13 ans dans le cadre :

- Des accueils de Loisirs Sans Hébergement les mercredis et les vacances scolaires **(ALSH)**
- Des ateliers multisports/arts plastiques
- Des Séjours
- Des Vacances Sportives **(VS)**
- Des Accueils Périscolaires maternelle et élémentaire **(APS)**

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : Mercredis et Vacances

Les objectifs des centres d'accueils éducatifs et de loisirs sont de :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en respectant son rythme
- Permettre à l'enfant de se responsabiliser
- Permettre à l'enfant de connaître son environnement
- Proposer des animations développant l'ouverture au monde, à l'autre et à l'éveil culturel, etc

Ces accueils de loisirs font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ce qui implique le respect d'une réglementation, notamment en termes de taux d'encadrement et de qualification des intervenants. Pour les mercredis et les vacances les taux d'encadrement sont les suivants :

- 1 animateur pour 8 enfants en maternelle
- 1 animateur pour 12 enfants en primaire

Les centres :

Pour les mercredis

ASSOMPTION	370 Bd Président Wilson 33 000 Bordeaux
STE MARIE GRAND LEBRUN	164 Avenue Charles de Gaulle 33200 Bordeaux
JEAN COCTEAU	Maternel : 41 Rue de l'École Normale 33200 Bordeaux
JULES FERRY	Maternel : 100 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux Primaire : 101 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux
SAINT ANDRE	Maternel : rue Masson 33200 Bordeaux
SAINTE ANNE	117 rue du Président Kennedy 33 110 Le Bouscat
SAINTE MARIE MERIGNAC	46 rue Général de Castelnau 33 700 Mérignac

Pour les Vacances

ASSOMPTION	370 Bd Président Wilson 33 000 Bordeaux
SAINTE MARIE MERIGNAC	46 rue Général de Castelnau 33 700 Mérignac
JULES FERRY	Maternel : 100 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux Primaire : 101 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux
SAINT ANDRE	Maternel : rue Masson 33200 Bordeaux

Fonctionnement :

Pour les mercredis	Pour les vacances
<p><u>Journée type :</u></p> <p>Ouverture du centre de 8h (7h30 pour Grand Lebrun) à 18H30 (18h pour Saint André)</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil des enfants de 8h à 9h30- Demi-journée matin avec repas : 9h à 13h- Demi-journée matin sans repas : 9h à 12h- Demi-journée après-midi avec repas : 12h à 17h- Demi-journée après-midi sans repas : 13h à 17h- Journée : 9h à 17h- Départ des enfants entre 17h et 18h30 <p><i>Pour les repas les enfants sont accueillis au réfectoire de l'école. Les repas sont livrés par les cuisines du SIVU.</i></p>	<p><u>Journée type :</u></p> <p>Ouverture du centre de 8h à 18H30 (18h pour Saint André)</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil des enfants de 8h à 9h30- Journée : 9h à 17h (repas 12h-13h)- Départ des enfants entre 17h et 18h30 <p>Attention : nos centres privés sont fermés pour les vacances de Noël. Tous nos centres sont fermés au mois d'Août.</p>

Attention : pour une question d'assurance vous ne pouvez amener votre enfant sur centre, venir le chercher pour un rdv et le ramener ensuite. Pour la même raison vous ne pouvez réserver le matin et l'après-midi sans le repas. Lorsqu'un enfant sort du centre il ne peut y revenir ensuite.

Journées à thème sur les mercredis :

Sur les mercredis, 5 journées à thème auront lieu avant chaque vacances scolaires. Sur ces journées aucune inscription à la demi-journée ne sera possible. En cas d'absence exceptionnelle en demi-journée, la journée restera facturée, même sur présentation d'un justificatif.

Les journées à thème seront réservées en priorité pour les enfants inscrits toute l'année.

Attention : Les journées à thème nécessitent que les horaires communiqués par l'équipe du centre de loisirs soient respectés.

Journées à thème mercredis 2023/2024

Assomption	Grand Lebrun	Jules Ferry	Jean Cocteau mater	St André mater	Ste Anne Le Bouscat	Ste Marie Mériçnac
11/10	11/10	18/10	18/10	18/10	11/10	11/10
13/12	13/12	20/12	20/12	20/12	13/12	13/12
07/02	07/02	14/02	14/02	14/02	07/02	07/02
03/04	03/04	10/04	10/04	10/04	03/04	03/04
19/06	19/06	26/06	26/06	26/06	19/06	19/06

Inscriptions :

Pour les mercredis

Cette année les inscriptions pour les mercredis se dérouleront en plusieurs étapes sur l'espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11694506#connexion&160021>

- **Etape 1** : Pré-inscription du 15 mai au 4 juin (inclus) – Fonctionnement : Vous pourrez faire vos demandes de réservations durant cette période, il s'agira d'une pré-inscription et non d'une inscription définitive.

- **Etape 2** : Inscription définitive du 5 au 23 juin (inclus) – Fonctionnement : Pendant cette période aucune nouvelle demande ne sera possible. Le secrétariat traitera vos demandes faites lors de la phase de pré-inscription et vous recevrez une réponse par mail vous indiquant si votre demande est validée en l'état ou si vous avez des dates sur liste d'attente.

- **Etape 3** : Intégration directe à partir du 26 juin – Fonctionnement : A compter de cette date les nouvelles demandes d'inscriptions seront à nouveau sur un système d'intégration directe, sous réserve de places disponibles. Vous pourrez voir directement si votre demande est validée ou si les dates demandées sont complètes. **Attention : consultez nos conditions d'annulation.**

A noter : Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'à 15h la veille de chaque mercredi.

Pour les Vacances

Cette année les inscriptions pour les vacances se dérouleront en plusieurs étapes sur l'espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11694506#connexion&160021>

A la fin de chaque période de vacances les inscriptions pour les vacances suivantes seront disponibles sur l'espace famille. Les dates pour chaque étape seront communiquées par mail.

- **Etape 1** : Pré-inscription – Fonctionnement : Vous pourrez faire vos demandes de réservations durant cette période, il s'agira d'une pré-inscription et non d'une inscription définitive.

- **Etape 2** : Inscription définitive – Fonctionnement : Pendant cette période aucune nouvelle demande ne sera possible. Le secrétariat traitera vos demandes faites lors de la phase de pré-inscription et vous recevrez une réponse par mail vous indiquant si votre demande est validée en l'état ou si vous avez des dates sur liste d'attente.

- **Etape 3** : Intégration directe – Fonctionnement : Une fois l'étape 2 terminée les nouvelles demandes d'inscriptions seront à nouveau sur un système d'intégration directe, sous réserve de places disponibles. Vous pourrez voir directement si votre demande est validée ou si les dates demandées sont complètes. **Attention : consultez nos conditions d'annulation.**

A noter : Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'à 15h la veille de chaque date. Aucune inscription ne sera possible les week-ends et les jours fériés.

L'accueil périscolaire (APS)

O'ptimômes Loisirs intervient pour l'APS uniquement sur les écoles de Jules Ferry, Jean Cocteau et Saint André maternelle sur Bordeaux.

Les objectifs Pédagogiques de cet accueil sont de :

- Favoriser au mieux une transition douce entre l'école et la maison
- Permettre à l'enfant, dans les limites du possible, de se reposer, de s'isoler, de choisir d'être seul ou en groupe
- Répondre aux besoins de temps ludiques et éducatifs complémentaires de ceux proposés en classe
- Favoriser l'éveil culturel, sportif et environnemental

Pour respecter le rythme et les besoins de chaque enfant, l'accueil périscolaire est composé dans un premier temps d'un goûter (**à fournir par la famille**) suivi d'un temps accompagné sur des thématiques puis d'un temps libre sur les salles d'accueils.

Fonctionnement :

La garderie matin pour les maternelles est assurée par des agents de la mairie.

Horaires et accueil

L'accueil périscolaire (APS) du matin se déroule de :

- **7h30 à 8h30** dans les écoles élémentaires Jean Cocteau et Jules Ferry. **Les enfants de CP, CE1 et CE2 doivent être impérativement accompagnés par un adulte jusqu'à l'accueil.**

L'accueil périscolaire (APS) du soir se déroule de :

- **16h30 à 18h30**, dans les écoles élémentaires et maternelles Jules Ferry et Jean Cocteau, et dans l'école maternelle de Saint André.

Le représentant légal ou un tiers de confiance (signalé sur l'espace famille et muni d'une pièce d'identité) peut récupérer l'enfant après signature de la feuille de présences.

Inscriptions :

Les inscriptions APS en facturation à la présence (facturation à la demi-heure en fonction des présences réelles) seront disponibles sur l'espace famille à partir du 15/05/2023.

Pour les inscriptions APS au forfait annuel (**uniquement si votre enfant vient les 4 jours de la semaine toute l'année**), il faut nous en faire la demande par mail sur secretariat@optimomesloisirs.com à partir du 15/05/2023. A partir du 30 septembre les inscriptions au forfait ne seront plus possibles et aucun basculement du forfait au présentiel ou inversement ne sera possible.

Attention : Sans inscription, votre enfant ne pourra être accueilli sur centre.

Calcul de la facturation de l'accueil périscolaire :

Le calcul du temps de présence se comptabilise à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Chaque soir, lorsqu'il récupère son enfant, le parent émerge auprès des animateurs.

Deux choix de facturation

- Forfaits annuels : Le tarif forfaitaire « Accueil régulier » s'applique uniquement quand l'enfant est inscrit tous les jours scolaires de la semaine à l'année. **Le forfait annuel se facture début septembre, aucun remboursement possible sur les forfaits annuels.**
- Accueil ponctuel : paiement à la demi-heure en fonction des présences réelles.

Pour les tarifs se référer au paragraphe « Calcul des tarifs centres conventionnés » dans la rubrique « Informations importantes ».

Les ateliers multisports/arts plastiques

Fonctionnement :

Nos ateliers sportifs et culturels se déroulent sur les écoles de l'Assomption Ste Clotilde, Saint Louis Ste Thérèse, Ste Anne le Bouscat et Sévigné Talence.

Le soir après la classe, les enfants de MS à CM2 participent à des ateliers de multisports et d'arts plastiques. Une fois par semaine (de septembre à juin), les enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle sur les infrastructures de l'école.

De retour de vacances, les enfants changent de famille d'activités. Ils pratiqueront au cours de l'année, au minimum, cinq familles d'activités, sous forme de cycle. Le but étant de faire découvrir aux enfants une multitude d'activités.

Inscriptions :

Les inscriptions ateliers seront disponibles sur l'espace famille à partir du 19/06/2023 et seront closes fin septembre.

Les séjours

Fonctionnement :

L'association organise plusieurs séjours découvertes tout au long de l'année pour permettre aux enfants de vivre leurs vacances différemment. Les enfants pourront y découvrir la vie en montagne, au bord de la mer, ou en forêt sous des aspects naturalistes et sportifs.

L'association organise des séjours pour les vacances d'hiver, de printemps, et d'été. Des séjours pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Des équipes d'animateurs passionnés permettront aux enfants de vivre pleinement leurs envies quel que soit leur âge et leur rythme.

O'ptimômes Loisirs propose plusieurs séjours avec une gamme d'activités variées afin que chacun puisse choisir selon ses goûts et ses propres centres d'intérêts. O'ptimômes Loisirs met un point d'honneur sur la qualité de ses séjours portant sur des points liés au confort, à l'animation, à l'encadrement et à la sécurité.

Dans le cadre des séjours vous pouvez bénéficier d'aides, par votre CE, ou via VACAF.

Inscriptions :

Les inscriptions séjours se feront sur votre espace famille. Les dates d'ouverture seront communiquées en cours d'année.

Les vacances sportives (VS)

Fonctionnement :

Des vacances sportives sont à l'étude durant les vacances. Encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, elles seront l'occasion pour les enfants de découvrir ou d'approfondir certaines familles de sports (sports US, sports nautiques, sports collectifs, etc.). La semaine est articulée entre sports encadrés par les éducateurs, prestataires sur place ou en sortie, et location de matériel spécifique.



O'ptimômes Loisirs

Siège de l'association

10 rue de la Moulinatte
33130 BEGLES



05 56 85 53 14



secretariat@optimomesloisirs.com



optimomesloisirs.com



O'ptimômes Loisirs

